



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.797**

Séance publique du

11 juillet 2011

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,
Adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110711-16379- DE-1-1_0
Date de signature : 13/07/11
Date de réception : mercredi 13 juillet 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITE ✓</p>

**OBJET : SUBVENTIONS AUX CLUBS SPORTIFS / CONVENTION ET AVENANTS DE
SUBVENTIONS ENTRE LA VILLE ET DES ASSOCIATIONS SPORTIVES**

Le 11/07/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 5 juillet 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Chantal DAVENNE, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Michelle EINAUDI, M. Gérard BRAMOULLÉ à M. Victor TONIN, Mme Danièle BRUNET à M. Francis TAULAN, M. Maurice CHAZEAU à M. Helliot BRAMI, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA, M. Laurent DILLINGER à M. Stéphane PAOLI, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Jean CHORRO, M. Henri MATAS à M. Jacques GARCON, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. Jacques AGOPIAN, M. Christian PEREZ à M. Jean-Marc PERRIN, Mme Danielle SANTAMARIA à Mme Charlotte BENON, Mme Fleur SKRIVAN à M. André GUINDE

Excusés sans pouvoir :

Mme Sylvaine DI CARO, M. Alexandre GALLESE, Mme Sophie JOISSAINS, M. Christian LOUIT, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Francis TAULAN donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Qualité de Vie
Direction des Sports

13.01

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 11/07/11

RAPPORTEUR : M. Francis TAULAN
CO-RAPPORTEUR(S) : M. Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : SOUTIEN A LA PRATIQUE DU SPORT ET INVESTISSEMENT LIE AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

OBJET : SUBVENTIONS AUX CLUBS SPORTIFS / CONVENTION ET AVENANTS DE SUBVENTIONS ENTRE LA VILLE ET DES ASSOCIATIONS SPORTIVES - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Je vous propose par le présent rapport d'allouer aux clubs sportifs des subventions dans le cadre :

- # Du fonctionnement général à un club fédéral telle que présentée en annexe **1.1**
- # Des actions contractualisées (dispositifs du Pass'sport Club et des stages sportifs), telles que présentées en annexe **1.2**
- # De l'organisation de manifestations sportives organisées sur la commune telles que présentées en annexe **1.3**
- # Du fonctionnement général à un club de loisir telle que présentée en annexe **1.4**
- # D'une subvention exceptionnelle à un club sportif dans le cadre de la participation au championnat de France de rugby telle que présentée en annexe **1.5**

Par ailleurs, conformément aux prescriptions de l'article 1, du titre 1 des conventions de subventions qui lient la Ville et les clubs sportifs aixois et en application de l'article 10 de la loi 2000.321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application 2001.495 du 06 juin 2001, il est nécessaire d'adopter des avenants aux dites conventions, tels que présentés en annexes **5, 6 et 7**.

En conséquence, nous vous demandons, chers collègues, de bien vouloir :

- # **DECIDER** de l'attribution d'une subvention de fonctionnement à un club fédéral telle que définie en annexe **1.1** pour un montant de **2 000 €** sachant que la dépense en résultant sera imputée au budget de la Ville, sur les crédits ouverts au Budget Primitif 2011, et affecté au compte 924.15.6574.00001548, qui présente les disponibilités suffisantes.
- # **DECIDER** de l'attribution de subventions dans le cadre des actions contractualisées, telles que définies en annexe **1.2** pour un montant de **15 876 €** sachant que la dépense en résultant sera imputée au budget de la Ville,

sur les crédits ouverts au Budget Primitif 2011, et affecté au compte 924.15.6574.00001551, qui présente les disponibilités suffisantes.

- # **DECIDER** de l'attribution de subventions dans le cadre de l'organisation de manifestations sportives telles que définies en annexe **1.3** pour un montant de **4 800 €** sachant que la dépense en résultant sera imputée au budget de la Ville, sur les crédits ouverts au Budget Primitif 2011, et affecté au compte 924.15.6574.00001550, qui présente les disponibilités suffisantes.
- # **DECIDER** de l'attribution d'une subvention de fonctionnement à un club de loisir, telle que définie en annexe **1.4** pour un montant de **1 500 €** sachant que la dépense en résultant sera imputée au budget de la Ville sur les crédits ouverts au Budget Primitif 2011, et affecté au compte 924.15.6574.00001547, qui présente les disponibilités suffisantes.
- # **DECIDER** de l'attribution d'une subvention exceptionnelle à un club sportif, telle que définie en annexe **1.5** pour un montant de **5 000 €** sachant que la dépense en résultant sera imputée au budget de la Ville sur les crédits ouverts au Budget Primitif 2011, et affecté au compte 924.15.6748.00001552, qui présente les disponibilités suffisantes.
Tous les dossiers de demande de subventions ont été validés le 18 avril 2011.
- # **ADOPTER** les avenants aux conventions de subventions afférentes, tels que présentés en annexe 5, 6 et 7.
- # **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué aux sports à signer ces documents

**2011.797 - SUBVENTIONS AUX CLUBS SPORTIFS / CONVENTION ET AVENANTS DE
SUBVENTIONS ENTRE LA VILLE ET DES ASSOCIATIONS SPORTIVES**

Présents et représentés	: 50
Présents	: 37
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Jean CHORRO, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 13 juillet 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A UN CLUB FEDERAL
Ligne Budgétaire & disponibilités : N°924.15.6574.1548 : 2 200 €

ANNEXE 1

N°TIERS	NOM DE L'ASSOCIATION	Saison sportive 2009/2010	Acompte saison sportive 2010/2011	2010/2011 Solde (proposition)	Total Saison sportive 2010/2011
N° de tiers : 63551	FOOTBALL CLUB ENCAGNANE	4 000 €	2 000 €	2 000 €	4 000 €
				2 000 €	

ANNEXE 2

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES ACTIONS CONTRACTUALISEES
Dispositifs du Pass'sport Club & stages sportifs (repas)
Ligne Budgétaire & disponibilités : N°924.15.6574.1551 : 32 509 €

N°TIERS	NOM DE L'ASSOCIATION	Saison sportive 2009/2010	Acompte saison sportive 2010/2011	Solde saison sportive 2010/2011 (proposition)	Total Saison sportive 2010/2011
N° de tiers : 79214	A.S.A.M KARATE	0 €	200 €	140 €	340 €
N° de tiers : 74892	AIX ATHLE PROVENCE	490 €	0 €	1 035 €	1 035 €
N° de tiers : 25023	AIX EN PROVENCE NATATION	4 390 €	772 €	1 870 €	2 642 €
N° de tiers : 64059	AIX GYM	2 370 €	870 €	1 090 €	1 960 €
N° de tiers : 61455	AIX UNIVERSITE CLUB	11 545 €	2 736 €	10 566 €	13 302 €
N° de tiers : 65790	ANIMATION PROVENCALE MULTISPORTS	2 400 €	3 190 €	875 €	4 065 €
N° de tiers : 49471	TRIATHL'AIX	760 €	0 €	300 €	300 €
				15 876 €	

ANNEXE 3

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES

Ligne Budgétaire & disponibilités : N°924.15.6574.1550 : 14 700 €

N°TIERS	NOM DE L'ASSOCIATION	OBJET	2011 (proposition)
N° de tiers : 61455	AIX UNIVERSITE CLUB	organisation de la fête des A.U.C	800 €
N° de tiers : 28348	CLUB HIPPIQUE AIX MARSEILLE	organisation du concours de sauts d'obstacles Pro 1 et 2	4 000 €
			4 800 €

ANNEXE 4

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UN CLUB DE LOISIR

Ligne Budgétaire & disponibilités : N°924.15.6574.1547 : 3 900 €

N°TIERS	NOM DE L'ASSOCIATION	Saison sportive 2009/2010	Acompte saison sportive 2010/2011	2010/2011 Solde (proposition)
N° de tiers : 67115	SET GOLF	1 500 €	0 €	1 500 €

ANNEXE 5

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UN CLUB CONVENTIONNE

Ligne Budgétaire & disponibilités : N°924.15.6574.1549 : 486 500 €

N°TIERS	NOM DE L'ASSOCIATION	Saison sportive 2009/2010	Acompte saison sportive 2010/2011	2010/2011 Solde (proposition)
N° de tiers : 11074	ETOILE SPORTIVE MILLOISE	20 000 €	12 000 €	13 000 €

ANNEXE 6

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Ligne Budgétaire & disponibilités : N°924.15.6748.1552 : 29 000 €

N°TIERS	NOM DE L'ASSOCIATION	Objet	Année 2011 (proposition)
N° de tiers : 25038	AIX UNIVERSITE CLUB RUGBY	phases finales championnat de France de rugby	5 000 €

TOTAL Annexes 1, 2, 3, 4, 5 et 6		42 176 €
----------------------------------	--	----------

ANNEXE 5

AVENANT N°2

A LA CONVENTION DE SUBVENTIONS CONCLUE ENTRE L'ASSOCIATION SPORTIVE « AIX ATHLE PROVENCE » ET LA VILLE D'AIX EN PROVENCE

Direction Générale Adjointe Des Services
Qualité de Vie, Proximité et Citoyenneté
Direction des Sports
Service de l'animation Sportive de la Cité

ENTRE : LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE représentée par Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Sports agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal, ci après dénommée la Ville

D'UNE PART

ET : « AIX ATHLE PROVENCE », représentée par Monsieur Georges LEGUILLOU, son Président en exercice, dont le siège social est situé à la piscine Yves Blanc, 26 Avenue des écoles militaires, 13100 Aix-en-Provence ci après dénommée l'Association

D'AUTRE PART

EXPOSE DES MOTIFS

Des subventions pour un montant de **40 035 €** ont été attribuées par délibération du Conseil Municipal en date du 07 mars (36 880 €) et du 11 avril 2011 (3 155 €) à l'association et ont fait l'objet de la signature d'une convention de subventions entre les parties.

Aujourd'hui, conformément aux prescriptions du 3e alinéa de l'article 1 du titre 1 de la convention suscitée, il convient d'allouer à cette association, une nouvelle aide financière laquelle nécessite l'approbation par le Conseil Municipal du présent avenant N°2 et son adoption par les deux parties signataires.

ARTICLE 1 : La Ville attribue à l'association une subvention de **1 035 €**.

Cette subvention est allouée dans le cadre des actions contractualisées pour la saison sportive 2010/2011, soit **150 €** dans le cadre du dispositif du Pass'sport Club et **885 €** dans le cadre des stages sportifs (repas).

ARTICLE 2 : Cette subvention sera versée à l'association dans le courant du mois d'août 2011.

Fait à Aix en Provence, le

L'Association,

La Ville,

AVENANT N°2
À la convention de subventions
Conclue entre l'Association Sportive
« AIX EN PROVENCE NATATION »
Et la Ville d'Aix en Provence

Direction Générale Adjointe Des Services
Qualité de vie, Proximité et Citoyenneté
Direction des Sports
Service de l'animation Sportive de la Cité

ENTRE : LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE représentée par Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Sports agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal, ci après dénommée la Ville

D'UNE PART

ET : L'association sportive « AIX EN PROVENCE NATATION », représentée par Monsieur Bernard RAYAUME, son Président en exercice, dont le siège social est situé à la piscine Yves Blanc, route du Tholonet, 13100 Aix-en-Provence ci après dénommée l'Association

D'AUTRE PART

EXPOSE DES MOTIFS

Des subventions pour un montant de **80 552 €** ont été attribuées par délibération du Conseil Municipal en date du 07 mars (74 552 €) et du 11 avril (6 000 €) 2011 à l'association et ont fait l'objet de la signature d'une convention de subventions entre les parties.

Aujourd'hui, conformément aux prescriptions du 3e alinéa de l'article 1 du titre 1 de la convention suscitée, il convient d'allouer à cette association, une nouvelle aide financière laquelle nécessite l'approbation par le Conseil Municipal du présent avenant N°2 et son adoption par les deux parties signataires.

ARTICLE 1 : La Ville attribue à l'association une subvention de **1 870 €**.

Cette subvention est affectée dans le cadre des stages sportifs (repas) pour la saison sportive 2010/2011.

ARTICLE 2 : Cette subvention sera versée à l'association dans le courant du mois d'Août 2011.

Fait à Aix en Provence, le
L'Association,

La Ville,

AVENANT N° 2
À la convention de subventions
Conclue entre l'Association Sportive
« TRIATHL'AIX »
Et la Ville d'Aix en Provence

Direction Générale Adjointe Des Services
Qualité de Vie, Proximité et Citoyenneté
Direction des Sports
Service Animation Sportive de la Cité

ENTRE : LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE représentée par Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Sports agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal, ci après dénommée la Ville

D'UNE PART

ET : L'association sportive « TRIATHL'AIX », représentée par Monsieur CHANDELIER Jean Marie, son Président en exercice, dont le siège social est situé au stade Georges Carcassonne, Route du Tholonet, 13090 AIX EN PROVENCE, ci après dénommée l'Association

D'AUTRE PART

EXPOSE DES MOTIFS

Des subventions pour un montant de **54 575 €** ont été attribuées par délibération du Conseil Municipal en date du 07 mars (47 300 €) et 11 avril 2011 (7 275 €) à l'association et ont fait l'objet de la signature d'une convention de subventions entre les parties.

Aujourd'hui, conformément aux prescriptions du 3e alinéa de l'article 1 du titre 1 de la convention suscitée, il convient d'allouer à cette association, une nouvelle aide financière laquelle nécessite l'approbation par le Conseil Municipal du présent avenant N°2 et son adoption par les deux parties signataires.

ARTICLE 1: La Ville attribue à l'association une subvention de **300 €**.

Cette subvention est allouée dans le cadre des stages sportifs (repas) pour la saison sportive 2010/2011.

ARTICLE 2 : Cette subvention sera versée à l'association dans le courant du mois d'Août 2011.

Fait à Aix en Provence, le

L'Association,

La Ville,